

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2025-102 – Fourniture et pose de 2 columbariums– Cimetière paysager – SARL GAUQUELIN

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière paysager de Condé-sur-Noireau,
- Vu l'offre reçue.

DÉCIDE

Article 1 – De retenir la SARL GAUQUELIN sise 120 rue Saint-Martin – Condé-sur-Noireau – 14110 CONDE-EN-NORMANDIE pour la fourniture et la pose de 2 columbariums de 10 cases au cimetière paysager pour un montant de 15 000 € H.T. soit 18 000 € T.T.C.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 14 octobre 2025

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE